



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/20 de la Municipalité, du 30 avril 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2025 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2026/20, du 30 avril 2026 ;

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :

Le secrétaire :

